



Dossier de l'OHI n° S1/3063

LETTRE CIRCULAIRE 33/2018
30 mai 2018

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L' OHI -
REPUBLIQUE DE BULGARIE

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que la République de Bulgarie avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 11 mai 2018. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République de Bulgarie est devenue, à cette date, le 89^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale.
2. En parallèle, le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent les Etats parties à la Convention relative à l'OHI par la voie diplomatique normale que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République de Bulgarie le 11 mai 2018.
3. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République de Bulgarie au sein de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Mathias Jonas', with a stylized flourish at the end.

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général